



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 septembre 2007

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 10/09/2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28/09/2007

**Place de la BRECHE - travaux pour l'aménagement de l'
Esplanade - Modification de la masse de travaux de la tranche
conditionnelle et prolongation du délai d'exécution des tranches -
lots 1 et 2 - Avenant n° 1**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc
DELAGARDE - M. Guillaume JUIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU -
M. Amaury BREUILLE - M. Robert PLANTECOTE - M. Jacques LAMARQUE - M.
Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme Jeanine BIMES - Mme Nicole
GRAVAT - Mme Geneviève RIZZI -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme
Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie
COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle
GANDILLON - M. Michel PAILLEY - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith
BERNARD - M. Joël RENOUX - M. Marc THEBAULT - Mme Jacqueline LEFEBVRE
- Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Claudie LAROCHE -

Secrétaire de séance : M. Rodolphe CHALLET -

Excusés ayant donné pouvoir :

Catherine REYSSAT donne pouvoir à Yannick TARDY - Dominique GUIBERT donne
pouvoir à Claudie LAROCHE - Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Marc THEBAULT -

Excusés :

Conseillers :

M. Alain GARCIA - M. Franck GIRAUD - M. Stéphane TRONEL - Mlle Karen NALEM -
Mme Catherine DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme Michelle LE FRIANT - Mme
Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2007

DELIBERATION D20070366

**DIRECTION OPERATIONNELLE DES
PROJETS STRUCTURANTS**

**Place de la BRECHE - travaux pour l'aménagement de l'
Esplanade - Modification de la masse de travaux de la tranche
conditionnelle et prolongation du délai d'exécution des tranches -
lots 1 et 2 - Avenant n° 1**

Monsieur Gilles FRAPPIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Dans sa séance du 25 février 2005, le Conseil Municipal a validé le contrat de Maîtrise d'œuvre avec le groupement MILOU-LANCEREAU pour la réalisation de la Place de la Brèche.

Les études de Maîtrise d'œuvre ont abouti au dossier de consultation des entreprises comportant une tranche ferme correspondant à la partie de l'Esplanade en face des cafés et du cinéma et une tranche conditionnelle incluant le pôle d'échange avec les bus urbains.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 3 mars 2006, les lots 1, 2 et 3 des marchés de travaux ont été approuvés et les ordres de services ont été donnés le 29 mars 2006 pour la tranche ferme et le 15 janvier 2007 pour la tranche conditionnelle.

A ce jour, la tranche ferme, face aux cafés et cinéma, est en phase de finition ; la tranche conditionnelle qui concerne les transports urbains sera achevée à la fin de l'année 2007.

Dans le cadre de la planification des travaux des deux tranches et afin de permettre une bonne coordination, il a été convenu d'intégrer l'exploitation des transports collectifs urbains sur site sans discontinuité en attendant la réalisation du pôle d'échange dont l'achèvement est prévu en fin d'année.

Cette contrainte a induit un décalage d'une partie des travaux de la tranche ferme, d'où la prolongation des délais d'exécution pour le lot 1 à 19 mois.

Concernant la tranche conditionnelle, des modifications ont été demandées par la Communauté d'Agglomération et les transports urbains, afin d'intégrer au projet un nouveau concept de conduite des bus au moment de l'approche des quais pour faciliter l'accostage.

Les bordures « pierre » initialement prévues au marché du lot 1, n'intégraient pas cette nouvelle approche, une taille des bordures spéciale bus est donc nécessaire et génère une plus-value de 64 800€ HT et entraîne une prolongation des délais d'exécution de 7 à 10 mois.

Enfin, pour des raisons techniques, il convient de réaliser partiellement au droit de la rue Ricard, une chaussée lourde initialement prévue piétonne pour un montant de 22 200€ HT.

Montant du marché après avenant n° 1 au lot 1 tranche conditionnelle.

	HT	TTC
Montant Marché Initial tranches ferme et conditionnelle	2 626 582,00 €	3 141 392,07 €
Montant Avenant n° 1 tranche conditionnelle	87 000,00 €	104 052,00 €
Montant Marché après Avenant	2 713 582,00 €	3 245 444,07 €
Différence en %		+ 3,3 %

La dépense est inscrite au chapitre 83003001 fonction 8 241 article 2 315.

Ces modifications techniques entraînent également des délais supplémentaires pour le lot 2 (éclairage public). Il convient de prolonger le délai global des tranches ferme et conditionnelle à 6 mois.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n°1 au marché passé pour le lot 1 (voirie, réseaux divers) pour une augmentation du coût des travaux de 87 000 € HT pour la tranche conditionnelle et une modification du délai d'exécution des travaux pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle.
- Approuver l'avenant n° 1 au marché passé pour le lot 2 (éclairage public) portant modification du délai d'exécution des tranches ferme et conditionnelle.
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ces avenants.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 9

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Signé

Gilles FRAPPIER